

COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021****affiché le 26 novembre 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Point-Lac s'est réuni à la Mairie le 22 novembre 2021, à 18 heures 34, sur convocation de Mme le Maire en date du 18 novembre 2021.

Présentes : Mmes Mélanie ALPY, Patricia FAGIANI, Sandrine VALLET, Elodie ROBBE, Françoise NORMAND et Mathilde COUTURIER (arrivée à 18 heures 49).

Etaient absente excusée : Mme Lisa RUBILONI ayant donné procuration à Mme Elodie ROBBE

Etaient absente non excusée : Mme Aurélie GRARD

Secrétaire de séance : Mme Mélanie ALPY

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents le 22 novembre 2021.

I. POINTS A DELIBERER

- *Décision modificative, Budget Eau « Charges diverses de gestion courante »*

Afin de payer une facture de 1 278.66 € pour le remboursement de l'emprunt usine au Syndicat des Tarreaux, il est nécessaire d'augmenter les crédits au compte 658 de 1 278.66 € en prélevant dans le compte 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement ».

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la DM n°2 du budget eau.

- *Décision modificative, Budget Commune « Remboursements d'emprunts »*

Un dépassement de crédits a été constaté au chapitre 16 suite à un remboursement de caution non budgété. Il convient de prélever 5 000 € dans le compte 020 « Dépenses imprévues d'investissement » pour abonder le compte 1641 « Remboursements d'emprunts ».

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la DM n°3 du budget commune.

- *Reversement du budget Forêt au budget Commune*

Arrivée de Mme Mathilde COUTURIER

Mme le Maire rappelle la possibilité de reverser une partie de l'excédent du budget annexe Forêt vers le budget Commune. Lors du vote du budget, le 24 mars 2021, une inscription de 30 000 € en vue du versement de tout ou partie de cette somme a été voté. Considérant les recettes du budget Forêt en diminution, il est proposé de reverser 10 000 € au budget Commune.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le versement de 10 000 € du budget Forêt vers le budget Commune.

- *Reversement du budget Camping au budget Commune*

Mme le Maire rappelle que la commune est propriétaire des terrains et des locaux du camping ainsi que de l'aire de camping-cars. De plus, la commune met à disposition du budget camping ses équipements, son matériel et son personnel pour son fonctionnement. Mme le Maire rappelle également que les dépenses d'investissement réalisées au camping sont prises en charges par la commune. Il avait été prévu au budget primitif de reverser 80 000 € du budget Camping vers le budget Commune. Des travaux d'entretien et d'investissement sont à prévoir au camping pour l'année prochaine : le versement du budget Camping vers le budget Commune sera donc de 80 000 €, comme prévu.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le versement de 80 000 € du budget Camping vers le budget Commune.

- *Sortie des biens de l'actif – Budget Commune*

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de sortir de l'actif plusieurs biens réformés, vendus, perdus ou détruits. Il s'agit de matériel informatique et de mobiliers pour une valeur de 16 217.52 €.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la sortie des biens de l'actif du budget Commune.

- *ONF, état d'assiette 2022*

L'année 2021 est une année « faste » entre 2020 et 2022, avec un résultat positif annoncé de l'ordre de 40 000 €. La situation sanitaire implique néanmoins des reports de coupes et par voie de conséquence un décalage dans le programme d'aménagement initial. L'état d'assiette 2022 prévoit des coupes dans les parcelles 4 et 8 concernant majoritairement du petit bois peu rémunérateur.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'état d'assiette 2022.

- *Tarifs 2022*

→ Camping

Compte-tenu des augmentations de l'énergie, il est proposé d'augmenter l'ensemble des tarifs du camping pour la saison 2022 de 5 %.

| Tarifs 2022 (prix en €) | Basse saison (mai, juin, septembre) | Haute saison (juillet, août) |
|--|--|---|
| Emplacement Tarif A | 8.80 | 11.00 |
| Emplacement Tarif B | 14.90 | 17.10 |
| Emplacement Tarif C | 19.90 | 22 |
| Emplacement Tarif D | 1730 | |
| Emplacement Tarif E | 1630 | |
| 1 véhicule supplémentaire emplacement loué saison/jour | - | 3.10 |
| 1 personne supplémentaire adulte (+ 13 ans) / jour | 3.70 | 4.20 |
| 1 personne supplémentaire enfant (de 4 à 12 ans) / jour | 2.10 | 2.60 |
| Chien, chat / jour | 1.60 | 2.10 |
| Taxe de séjour (tarif inchangé) | 0.55 | |
| Contribution à la gestion des déchets (forfait par emplacement / jour) | 0.60 | |
| <u>Divers :</u> | | |
| Arrhes pour forfait saison | 30 % forfait saison | |
| Frais de réservation | 2.10 | |

| | |
|---|------|
| Jeton pour machine à laver (avec une dose de lessive) | 4.20 |
| Jeton pour sèche-linge | 2.10 |
| Douche visiteur / location réfrigérateur par jour | 2.10 |

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs 2022 du Camping.

→ Aire de camping-cars :

Sur indication de Doubs Tourisme, le forfait taxe de séjour compte deux personnes par camping-car en lieu et place du forfait actuel 1 personne. Il est proposé d'augmenter les tarifs de l'aire de camping-cars de 1 € par nuitée, soit 11 €.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs 2022 de l'aire de camping-cars.

→ AODP barques, petits bateaux, kayaks :

Il est proposé d'augmenter les tarifs des AODP du port de 2€.

| | Hors commune | Habitants et résidences secondaires |
|----------------------------|--------------|-------------------------------------|
| Barques | 57 € | 37 € |
| Petits bateaux | 32 € | 27 € |
| Kayaks | 22 € | 17 € |
| Hivernage des embarcations | 12 € | |

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs 2022 des AODP du port.

- *Remboursement d'un bon « Fête des mères »*

Le bon « retardataire » ayant été utilisé à la Fromagerie Michelin, il convient de rembourser la Fromagerie de 20 €.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le remboursement du bon Fête des Mères à la Fromagerie Michelin.

- *Adressage RD 129 « Grand Combe »*

Mme le Maire informe le conseil municipal de la requête des habitants des deux dernières maisons en sortie du village direction Labergement-Sainte-Marie, hors agglomération, le long de la RD 129, concernant l'adressage de leur habitation respective. Cet adressage n'a jamais été fixé par la commune qui a compétence pour le déterminer. Il convient, pour faciliter le repérage, le travail de La Poste et des autres services publics ou commerciaux, d'identifier les adresses des habitations. Après examen des adresses des constructions voisines sur le territoire communal de Labergement-Ste-Marie d'une part, et de St-Point-Lac d'autre part, proposition est faite de reprendre l'appellation du cadastre.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la dénomination de ces deux maisons : « RD 129 Grand Combe ».

II. QUESTIONS DIVERSES

Périscolaire : Une évolution salariale des personnels est intervenue en cours d'année. Les communes du regroupement assureront la prise en charge de l'augmentation jusqu'à fin décembre 2021.

Accueil de loisirs : Projet d'ouverture de 20 places pour les enfants de 6 à 12 ans, 1 semaine lors des vacances de février pour un essai uniquement. Les informations sont insuffisantes à ce jour pour pouvoir arrêter une position en toute connaissance de cause : débat reporté.

Fin de saison camping : Malgré une météo moins favorable que les années passées, l'activité s'est maintenue à un niveau satisfaisant. Un point noir à noter avec un problème de remontées d'eaux usées début juillet. Le service technique de la CCLMHD a suivi le dossier. Il a été décidé d'établir un diagnostic complet des installations, d'autant que lors des trois dernières opérations d'entretien du réseau, des problèmes avaient déjà été signalés. Le bureau d'étude BEJ s'est déplacé sur site pour établir un devis pour diagnostic approfondi. Le bureau d'étude JDBE également contacté n'a pas répondu à l'heure actuelle. En marge de la visite sur site, il s'avère que la borne de vidange des camping-cars installée au printemps sur le camping pourrait poser un problème de conformité : à suivre en fonction des indications du service technique de la CCLMHD.

Des travaux d'entretien des bornes d'électricité ainsi que d'élagage sont à prévoir : des demandes de devis sont en cours.

Doubs Tourisme a été contacté pour réfléchir à la pérennisation du camping d'autant plus précieux que la ressource forestière risque de baisser durablement. A l'issue d'une réunion de travail en mairie, il est décidé de contacter un bureau d'étude pour une requalification de la structure hôtellerie de plein air sur la Commune de Saint-Point-Lac, afin d'alimenter la réflexion sur la base d'une expertise. De plus, Doubs Tourisme effectuera un pré-audit en juin pour le suivi du classement du Camping (échéance septembre 2022)

Voirie : Une entreprise est intervenue pour l'entretien des abords de la route de Malpas, du chemin de la Ransonnière ainsi que le long des communaux.

L'arrêté municipal 2021-18, portant règlementation sur l'entretien des trottoirs et caniveaux sur la commune, rappelle la responsabilité des propriétaires et occupants de la partie de voie publique au droit de la façade et en limite de leur propriété.

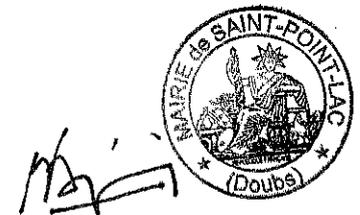
Lien social : L'opération « sapins de Noël » est reconduite. Une inscription préalable par les moyens habituels doit être faite en mairie. Chaque sapin est mis en vente au tarif de 10 € minimum. Les chèques seront établis au profit de l'association « Semons l'espoir, association maison des familles », récupérés puis transmis par la commune.

Le repas des Anciens est prévu le 9 décembre à 12 heures à l'Escale.

Noël des Enfants → distribution des bons cadeaux le 18 décembre au camping de 10 à 12 heures, avec une participation en nature de l'Echo du Lac en cours de finalisation.

Prochaine réunion : conseil municipal le 17 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.



Mme Le Maire, Patricia FAGIANI